

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 7

N° 605

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 605

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

I. – Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

BUDGET GÉNÉRAL

«

(en euros)		
Numérode ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2016
	2. Recettes non fiscales	
	26. Divers	1 179 027 000
2698	Produits divers	246 100 000

».

Récapitulation des recettes du budget général

«

(en euros)		
Numérode ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2016
	2. Recettes non fiscales	892 443 000
26	Divers	1 179 027 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 – 3)	4 838 614 000

».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

«

		(En millions d’euros*)	
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	2 010	6 900	
A déduire : Remboursements et dégrèvements	4 592	4 592	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	- 2 583	2 307	
Recettes non fiscales	892		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	- 1 690	2 307	
A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l’Union européenne	- 1 936		
Montants nets pour le budget général	246	2 307	- 2 061
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	x		
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	246	2 307	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	0
Publications officielles et information administrative	0		0
Totaux pour les budgets annexes	0	0	0
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0		
Publications officielles et information administrative	0		
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	0	0	0
Comptes spéciaux			

Comptes d'affectation spéciale			
	2 291	449	1 841
Comptes de concours financiers	2 428	- 185	2 613
Comptes de commerce (solde)	xx		0
Comptes d'opérations monétaires (solde)	xx		
Solde pour les comptes spéciaux	xx		4 454
Solde général	xx		2 393

».

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes intervenus dans le cadre de la discussion de la première partie du présent projet de loi de finances rectificative.

Les recettes non fiscales de l'État sont majorées de 9 M€.

Les recettes issues des produits divers (2698) sont majorées de 9 M€ du fait de l'amendement du Gouvernement n° 594 qui prévoit un prélèvement de 9 millions d'euros sur les ressources affectées à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour la gestion du plan d'accompagnement des téléspectateurs au changement de norme de diffusion.

Il résulte de ces ajustements que le déficit budgétaire est en amélioration de 9 M€ par rapport au projet de loi de finances rectificative déposé par le Gouvernement, maintenant le solde budgétaire à 69,9 Md€.